

BUREAU DU VENDREDI DU 3 JUILLET 2026

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 26 juin 2026 s'est réuni le 3 juillet 2026, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

VICES PRESIDENTS

- Philippe PERIES - Maire d'ARRADON - Vice-Président
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Benoît LALYS - Maire de PLESCOP - Vice-Président
- Pascal LE BOUEDEC - Maire de PLOEREN - Vice-Président
- Philippe TREMOUREUX - Maire de SAINT-ARMEL
- Karine ALBANHAC - Maire de SAINT - NOLFF - Vice-Présidente
- Vincent CHARLIN - adjoint au Maire de SARZEAU - Vice - Président
- Clément LE FRANC - Maire de SENE - Vice - Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX - NOYALO - Vice - Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller municipal au Maire de VANNES - Vice - Président
- Hortense DOUMIC - LE PAPE - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente

MEMBRES DU BUREAU

- Olivier DENFER - Maire d'ARZON
- Christophe BEDARD - Maire de BADEN
- Dominique LE MEUR - Maire de GRAND - CHAMP
- Sandrine CADORET - Maire de LA TRINITE - SURZUR
- François VAILLANT - Maire de LE BONO
- Philippe GAIN - Maire de LE HEZO
- Isabelle LOUIS - Maire de LE TOUR DU PARC
- Lionel ULVOA - Maire de LOCMARIA - GRAND - CHAMP
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Anne GALLO - KERLEAU - Maire de SAINT - AVE
- Frédéric PINEL - Maire de SAINT- GILDAS - RHUYS
- Jean - Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU
- Ludovic SAMSON - Maire de SULNIAC
- Jean - Michel CHOQUET - Maire de TREDION
- Gwénaél LE FLOCH - Maire de TREFFLEAN
- Fabrice AMEDEO - Mairie de VANNES

Ont été représentés :

- Christophe TATTEVIN - Maire de l'ILE AUX MOINES a été représenté par Yann THORAVAL

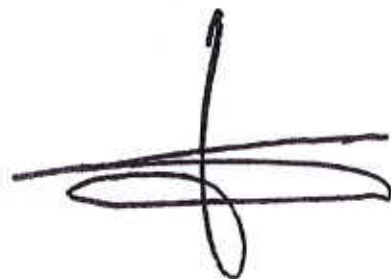
Ont été excusés :

- Philippe SIMON - Conseiller délégué au Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Claire BRABEC - Maire de LARMOR - BADEN
- Michel LE GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Stéphanie GUILLEMOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
- Thierry EVENO - Conseiller délégué au Maire de SAINT - AVE - Vice-Président
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Hervé LE BOURDIEC - Maire de l'ILE D'ARZ

Ont été absents :

- Freddy JAHIER - Maire de COLPO

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 03 JUILLET 2026

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SRADDET - MODIFICATION N° 2

Le SRADDET (Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire) est le document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Il définit en particulier les objectifs de la Région à moyen et long termes en matière :

- d'équilibre et d'égalité des territoires et de désenclavement des territoires ruraux ;
- de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- d'habitat ;
- d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, d'intermodalité, de développement des transports de personnes et de marchandises (y compris de développement et de localisation des constructions logistiques), de développement et de localisation des constructions logistiques. Il définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire ;
- d'air, de lutte contre le changement climatique, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (y compris sur les installations de production de biogaz) ;
- de protection et de restauration de la biodiversité,
- de prévention et de gestion des déchets.

Il dispose également d'outils spécifiques pour les territoires littoraux et peut, sous certaines conditions, fixer des objectifs dans d'autres domaines.

Il fixe les règles générales prévues par la Région pour contribuer à atteindre ses objectifs (fascicule).

Approuvé en 2019, le SRADDET fait l'objet d'une seconde modification. L'Agglomération au titre de ses compétences est consultée en tant que Personnes Publiques et Associées (PPA).

Les évolutions portées par la procédure de modification concernent :

- Les objectifs énergétiques et climatiques (mise en cohérence du SRADDET avec les temporalités de la SNBC notamment) ;
- La prévention et la gestion des déchets (adaptation des capacités de stockage notamment) ;
- La lutte contre l'artificialisation des sols (mise à jour des projets d'envergure régionale et leurs critères d'identification) ;
- La biodiversité (mise à jour des règles liées à la fragmentation de la TVB notamment).

Il vous est proposé :

- *d'émettre un avis favorable*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ